

Collectif des CR et DR du Cemagref
contre la PES

à M. le Directeur Général du Cemagref
1 rue Pierre-Gilles de Gennes – CS 10030
92761 ANTONY cedex

Rennes, le 30 septembre 2011

Monsieur le Directeur Général,

L'année dernière à la même époque, nous vous adressions une copie d'un courrier que nous avons destiné au Ministre de la Recherche. Dans ce courrier, nous affirmions notre désaccord quant au principe de la Prime d'Excellence Scientifique (PES).

Par la présente, nous réaffirmons notre opposition à la mise en place de cette prime au Cemagref tant sur le fond que sur la forme. Nous dénonçons :

- l'usage d'une enveloppe budgétaire au seul bénéfice de quelques individus ;
- l'incitation à la compétition interpersonnelle qui a un effet négatif sur l'esprit d'équipe et la dynamique collective, sans lesquels il ne peut y avoir de recherche innovante ;
- la mise en place d'un système qui ne supplée pas à une réelle reconnaissance des qualifications et au besoin pressant de revalorisation des salaires et des carrières de tous les personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche.

Nous continuons ainsi à partager le contenu de la déclaration du CST émise le 19 novembre 2009, ainsi que celle de nos élus aux CAP CR et DR et aux instances d'évaluation des trois départements.

Certains d'entre nous ont reçu récemment un courrier les incitant à candidater à l'attribution de la PES. De façon solidaire et collective, la majorité d'entre nous a décidé de ne pas déposer de dossier auprès des instances scientifiques pour l'obtention d'une telle prime.

En accord total avec les organisations syndicales des personnels de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, nous vous demandons l'abandon de l'individualisation de la rémunération par modulation de nouvelles primes. S'il doit exister une revalorisation des primes de recherche, elle doit se faire de manière égale pour tous les CR et DR, et en particulier pour atténuer la différence avec le corps des IPEF chargés des mêmes fonctions de recherche, sans avoir à justifier de nos qualités relatives. L'année dernière, une partie de l'enveloppe allouée à la PES a permis le financement du passage de tous les CR2 promouvables en CR1. C'est donc bien qu'il existe d'autres voies que celles de la seule rétribution individuelle au « mérite ».

Nous vous demandons de surcroît d'appuyer auprès de notre Ministère nos demandes de revalorisation des salaires et des carrières, seule véritable voie de reconnaissance de notre travail.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

8 signataires sur 10 CR et DR